

2022

Section Prévôtise
Club Alpin Suisse CAS
Club Alpino Svizzero
Schweizer Alpen-Club
Club Alpin Svizzer



Programme des courses et des activités



Cabane Rochette

032 492 10 22

Altitude : 1300 m

Coordonnées : 586.950/229.400

Réservations : rochette@cas-prevotoise.ch



La Rochette, cabane de notre section, est située sur la crête de Montoz, une des plus belles montagnes du Jura. Sa grande terrasse, avec table panoramique, constitue un merveilleux point de vue, avec un coup d'œil imprenable : au nord jusqu'en Alsace, au sud sur le Plateau et les Alpes, du Sântis au Mont-Blanc.

À côté de la cabane, une place de jeux est à disposition des familles et des écoles et, à 600 m de la cabane, se trouve un petit site d'escalade spécialement équipé pour les enfants. De magnifiques promenades sur les crêtes de Montoz permettent de rejoindre le Weissenstein ou le Pierre-Pertuis, à pied ou à VTT.

Aménagée et équipée pour l'été et l'hiver, la cabane compte 32 couchettes, réparties dans 3 dortoirs et équipées de duvets. Elle dispose d'une grande cuisine moderne (bois/électricité) et d'un spacieux réfectoire avec cheminée pour environ 50 personnes. À l'extérieur une autre cheminée sert de barbecue.

Elle est gardiennée les samedis, dimanches et les principaux jours fériés. En dehors de ces jours, une clé peut être demandée au responsable des réservations ou chez la famille Haldemann, ferme/restaurant à proximité de la cabane, contre présentation de la carte de membre et versement d'un dépôt de Fr. 10.-.

Accès à pied : de Péry/Reuchenette ou de Pierre-Pertuis ou Tavannes en 2 heures; de Reconvilier ou Malleray ou Sorvilier en 1¼ h; de Court, par le Pré Richard dessus en suivant le balisage blanc-rouge-blanc en 3 heures.

Accès en voiture : seulement autorisé depuis Malleray.

En hiver : les chaînes à neige sont obligatoires et la circulation est réglementée tous les jours comme suit :

Libre	Montée	Descente
De 20 heures	08h00 - 08h45	07h00 - 07h45
à 7 heures	10h00 - 10h45	09h00 - 09h45
	12h00 - 12h45	11h00 - 11h45
	14h00 - 12h45	13h00 - 13h45
	16h00 - 16h45	15h00 - 15h45
	18h00 - 18h45	17h00 - 17h45



Cabane de Tourtemagne

027 932 14 55

Altitude : 2519 m

Coordonnées : 620.160/112.100

Réservations : auprès du gardien Fredy Tscherrig

Unterdorf 41, 3942 Rarogne

027 934 34 84

ou à la cabane 027 932 14 55

www.turtmannhuette.ch



La belle et accueillante cabane Tourtemagne a été construite en 1928 par la section Prévôtoise du CAS. Rénovée et agrandie en l'an 2000, elle est située à l'extrémité d'une petite vallée valaisanne, au-dessus d'un barrage et à proximité des glaciers. La cabane est équipée pour l'été et l'hiver et offre 74 places.

Accès en été : de Turtmann par une route de montagne conduisant à Gruben en ½ h ou avec le téléphérique jusqu'à Oberems puis le bus jusqu'à Gruben. On atteint la cabane à pied par de jolis sentiers de Gruben en 3 h ou de Sântnum en 2 h.

Accès en hiver : de Saint-Luc par le Pas de Bœuf (se renseigner au 027 476 15 50), puis le Bortepass (619.100/117.700) et descendre l'Augsttollu jusqu'à Massstafel, P 2204 en suivant les 8 mats de signalisation. Suivre ensuite le chemin forestier jusqu'à Vord. Sântnum, P 1922. En cas de mauvaises conditions d'enneigement, il est préférable de descendre directement le Meidetälli, direction Ober-Stafel-Meiden.

Ascensions : Diablons 3609 m; Bishorn 4153 m par l'arête est; Weisshorn 4506 m par l'arête nord; Barrhorn 3610 m; Brunegghorn 3833 m; Wängerhorn 3096 m; Omèn Roso 3031 mètres.

Traversées : vers les cabanes Topali et Tracuit; vers Ayer, par le col des Arpettes, vers Saint-Luc, par le col de la Forclettaz ou le Meidenpass, vers St.Niklaus, par l'Augstbordpass.

Particularités : par sa situation, la cabane est un lieu idéal pour des cours de formation, tant pour grimpeurs débutants qu'expérimentés. À ½ h de la cabane, deux glaciers et quelques 150 voies d'escalade bien équipées et réparties dans 15 secteurs vous attendent.

Parcage des voitures : le parcage des voitures est réglementé et ces dernières doivent être parquées au pont de Senntum sur les places indiquées. Le prix est de 4.- par tranche de 12 heures, soit 12.- par week-end. Le paiement ne peut s'effectuer qu'en monnaie suisse (pas de billet ou carte).

Attention : tous les visiteurs doivent s'inscrire dans le livre de cabane et s'acquitter de leurs taxes.

En cas d'absence du gardien, les taxes seront versées sur son compte auprès de la banque Raiffeisen

IBAN CH82 8052 1000 0031 3763 9.

Coordonnées bancaires de la section :
Banque cantonale bernoise, IBAN CH55 0079 0042 3180 3734 7
Club Alpin Suisse - Section Prévôtoise, 2735 Malleray
CCP de la banque 30-106-9

Comité de section

Président de section	Yves Diacon L'Orée 3, 2710 Tavannes	032 481 28 86, 079 936 81 86 president@cas-prevotoise.ch
Vice-président	vacant	vpresident@cas-prevotoise.ch
Secrétaire	Céline Kummer Les Ragies 18, 2735 Bévillard	032 492 28 65, 079 216 50 69 secretariat@cas-prevotoise.ch
Caissier central	Claude Gafner Gwattstrasse 48, 3604 Thun	078 689 30 00 caissier@cas-prevotoise.ch
Gestionnaire des membres	Eléonore Girardin Rue Aimé-Charpilloz 13A, 2735 Bévillard	079 759 27 31 membres@cas-prevotoise.ch
Responsable Activités et formation	Philippe Gosteli Les Longues Raies 8, 2605 Sonceboz-Sombeval	032 489 24 31, 079 298 90 73 activites@cas-prevotoise.ch
Responsable Cabane Tourtemagne	Philippe Choffat Wässerigstrasse 4b, 4522 Rüttenen	032 623 72 48, 079 250 38 29 tourtemagne@cas-prevotoise.ch
Responsable Cabane Rochette	vacant	rochette@cas-prevotoise.ch
Responsable Médias	Pascal Bourquin Beauregard 9, 2740 Moutier	079 217 24 94 medias@cas-prevotoise.ch
Responsable Culture et environnement	vacant	
Responsable Poste de secours	Nicolas Vez Froideval 9, 2738 Court	032 493 27 65, 079 625 74 89 poste_secours@cas-prevotoise.ch

Préposés

Courses d'hiver	Patrice Liechti Quart-Dessous 10, 2606 Corgémont	032 489 23 19, 079 846 23 04 courses_hiver@cas-prevotoise.ch
Courses d'été	Philippe Gosteli Les Longues Raies 8, 2605 Sonceboz-Sombeval	032 489 24 31, 079 298 90 73 courses_ete@cas-prevotoise.ch
Seniors	André Knuchel Rue des Moineaux 3, 2735 Malleray	032 492 14 02
Jeunesse - Guide, technique	Nicolas Zambetti Rue de la Côte 9, 2710 Tavannes	078 741 17 99 jeunesse1@cas-prevotoise.ch
- Administration	Françoise Bichsel Rue du Chalet 37, 2720 Tramelan	032 487 67 39, 079 564 56 01 jeunesse2@cas-prevotoise.ch
Site internet	vacant	internet@cas-prevotoise.ch
Bulletin de section Rédactrice	Michèle Giorgianni Rue des Tilleuls 5, 2710 Tavannes	077 480 07 22 bulletin@cas-prevotoise.ch
Annonces	Nicole Antille Chemin de la Tour 20, 2710 Tavannes	032 481 32 33, 078 892 59 90 annonces@cas-prevotoise.ch
Bibliothèque	Georges von Arx Rue du Midi 24, 2740 Moutier	032 493 20 14, 079 630 33 06
Archives	André Knuchel Rue des Moineaux 3, 2735 Malleray	032 492 14 02
Environnement	vacant	environnement@cas-prevotoise.ch
Culture	Marc Rüfli Chemin des Noisetiers 52, 2516 Lamboing	032 397 18 07, 079 250 32 03 culture@cas-prevotoise.ch

Commission des activités et de la formation

Président	Philippe Gosteli, 2605 Sonceboz-Sombeval	032 489 24 31, 079 298 90 73
Courses d'été	Philippe Gosteli, 2605 Sonceboz-Sombeval	032 489 24 31, 079 298 90 73
Courses d'hiver	Patrice Liechti, 2606 Corgémont	032 489 23 19, 079 846 23 04
Seniors	André Knuchel, 2735 Malleray	032 492 14 02
Jeunesse	Nicolas Zambetti, 2710 Tavannes	078 741 17 99
	Françoise Bichsel, 2720 Tramelan	032 487 67 39, 079 564 56 01

Commission des medias

Président	Pascal Bourquin, 2740 Moutier	079 217 24 94
Bulletin de section	Michèle Giorgianni, 2710 Tavannes	077 480 07 22
Site internet	vacant	
Annonces	Nicole Antille, 2710 Tavannes	032 481 32 33, 078 892 59 90
Archives	André Knuchel, 2735 Malleray	032 492 14 02
Bibliothèque	Georges von Arx, 2740 Moutier	032 493 20 14, 079 630 33 06

Commission de la cabane Tourtemagne

Président	Philippe Choffat Wässerigstrasse 4b, 4522 Rüttenen	032 623 72 48, 079 250 38 29 tourtemagne@cas-prevotoise.ch
Secrétaire	Frédy Nobs 2712 Le Fuet	079 642 70 06 f-nobs@bluewin.ch
Caissière	Claire-Lise Donzé Rue des Deutes 4, 2720 Tramelan	032 487 61 78, 079 245 00 03 donze.claire-lise@bluewin.ch
Membres	Yann Berger Rue de la Fromagerie 10, 2712 Le Fuet	079 885 99 72 ya.berger@hotmail.com
	Luc Freudiger Rue des Sources 5, 2738 Court	032 497 98 17, 079 330 85 29 luc.freudiger@bluewin.ch
	Patrice Liechti Quart-Dessous 10, 2606 Corgémont	032 489 23 19, 079 846 23 04 patrice.liechti@bluewin.ch
	Olivier Maître Graiterey 1, 2740 Moutier	032 493 28 36, 078 731 21 91 maitre.olivier@gmail.com

Commission de la cabane Rochette

Président et réservations	vacant	rochette@cas-prevotoise.ch
Entretien	Maurizio Gugel Rue des Lilas 8, 2735 Malleray	032 492 20 11 mgugel@bluewin.ch
Inventaire	Claude Rossé Rue de la Golatte 4, 2738 Court	032 497 91 43, 078 633 86 75 claudio.rosse@sunrise.ch
Secrétaire	Sylvia Hasler Rue de l'Envers 9F, 2605 Sonceboz-Sombeval	032 489 21 10, 079 409 24 69 haslers@bluewin.ch
Caissier	Raphaël Chappuis Rue de Chautenatte 31, 2720 Tramelan	079 657 09 32 r.chappuis@bluewin.ch
Membres	Philippe Chopard Route Mt. de Diesse 43, 2505 Bienne	032 322 27 52 simhi@bluewin.ch
	Eddy Jutzi Rue du Marché 2, 2345 Les Breuleux	032 954 17 14, 079 675 84 84 youtzs@bluewin.ch
	Gérald Graber Route des Genevez 6, 2713 Bellelay	032 484 95 38

Commission du poste de secours

Président	Nicolas Vez Froideval 9, 2738 Court	032 493 27 65, 079 625 74 89 poste_secours@cas-prevotoise.ch
	René Didier Chemin du Levant 14, 2740 Moutier	032 493 20 40 rene.didier@bluewin.ch
	Céline Ryf Bellevue 11, 2735 Malleray	076 436 60 65 celineryf@gmail.com
	Julien Ryf Rue de Chalière 39, 2740 Moutier	032 493 38 37 Julien.ryf@hotmail.com
	Quentin Bobillier Chemin des Mûrier 1, 2740 Moutier	032 493 62 55 bobillier.quentin@gmail.com
	Bertrand Conus Rue Es Crès 13, 2830 Courrendlin	032 435 70 64 bertrand.conus@bluewin.ch
	Philippe Blaser Crêt de la Rive 17, 2740 Moutier	032 493 14 26 philippe.blaser@bluewin.ch

Guides de la section

Yann Feusier	Chalet Les Arolles 1948 Sarreyer	027 778 13 21, 078 710 03 27 yfeusier@icloud.com
Bernard Guillet	Crêt de la Rive 30 2740 Moutier	032 493 51 83, 079 604 36 91 bernard.guillet@hotmail.ch
Raymond Monnerat	Courtine 48 2740 Moutier	032 493 30 41, 079 256 22 80 r_monnerat@hotmail.com
Martin Rohrer	Dammweg 52 5000 Aarau	062 824 63 72 martinbarbara@hispeed.ch
Fredy Tscherrig	Unterdorf 41 3942 Raron	027 934 34 84, 079 757 80 81 fredy.tscherrig@turtmannhuette.ch
Aldo Varisco	Sous-Chaux 25 2740 Moutier	032 493 10 47, 078 819 99 20
Nicolas Zambetti	Rue de la Côte 9 2710 Tavannes	078 741 17 99 nico@tribu.ch

Membres d'honneur de la section

Philippe Choffat	Wässerigstrasse 4b 4522 Rüttenen	032 623 72 48, 079 250 38 29 pchoffat@bluewin.ch
Yves Diacon	L'Orée 3 2710 Tavannes	032 481 28 86, 079 936 81 86 yvesdiacon@hotmail.com
Raymond Monnerat	Courtine 48 2740 Moutier	032 493 30 41, 079 256 22 80 r_monnerat@hotmail.com
Willy Renggli	Route de Moron 21 2740 Moutier	079 250 47 14 wrenggli@telecrengglisa.ch
Charles Torriani	Rue du Cornat 3 2830 Courrendlin	032 435 73 24 genetcarlo@gmail.com
Hugo Weber	Envers 19 2606 Corgémont	032 489 22 85

Programme des courses et activités

JANVIER

8		B,AD	Public	Initiation rando ski 2e volet	C. Rossé, C. Donzé	
15		B,AD	Public	Initiation rando ski 3e volet	C. Rossé, C. Donzé	
15		B,PD	Section	Traumlücke	P. Liechti	
20			Seniors	Arc jurassien	F. Gygax, A. Knuchel	
22 - 23		B,AD	S	Section	Cascade de glace, lieu à définir	N. Zambetti
23		A,PD	Section	Drümännler	F. Günter	
26 - 30		A,F	Section	Cours avalanche	P. Liechti	
29 - 30		B,AD	Public	Initiation rando ski 4e volet	C. Rossé, C. Donzé	
31		C,PD	Section	Niderhore	M. Henchoz	

FÉVRIER

3			Seniors	Arc jurassien	G. Zwahlen, A. Jubin	
4			Section	Ski rando Montoz nocturne	E. Geiser	
5		B,AD	Section	Cheibehore. Diemtigtal	C. Gafner	
6		B,PD	Section	Région Gantrisch	R. Liechti	
12		B,PD	Section	Tsermon	C. Rossé	
12 - 13		A,PD	S	Section	Traversée Lötschental-Kandersteg	Y. Feusier
17			Seniors	Arc jurassien	A. Huber, A. Knuchel	
19		B,PD	Section	Höji Sulegg	P. Liechti	
21		B,PD	Section	Autour de La Chaux	M. Henchoz	
23			Section	Assemblée ordinaire	Y. Diacon	
26		B,AD	Section	Le Curtillet	C. Rossé	
27		B,PD	Section	Bundstock	F. Günter	
28		B,PD	Section	La Para	M. Henchoz	

MARS

3 - 6		D	Section	Autour de Nendaz, avancés	P. Gosteli	
3			Seniors	Arc jurassien	O. Habegger, C. Tschanz	
7 - 11			S	Section	Semaine hivernale senior	P. Liechti, F. Nobs
10 - 13			Section	Autour de Nendaz	P. Gosteli	
12 - 13		B,AD	Section	Rinderhorn	R. Liechti, E. Geiser	
17			Seniors	Arc jurassien	B. Blanchard, G. Von Arx	
20		AD	Section	Albristhorn	F. Günter	
26 - 27			Section	Strahlhorn	P. Gosteli	
26			J1/J2	Escalade dans le Jura avec la jeunesse	N. Zambetti	

AVRIL

2 - 3		C,D	Section	Wichelhorn	C. Rossé
2		B,PD	Section	Glatten	E. Geiser
12			Public	Initiation escalade	D. Liechti
19			Public	Initiation escalade	D. Liechti
21			Seniors	Seeland	A. Criblez
23 - 24			Section	Mont Vélán	M. Bracelli
23			J1/J2	Escalade dans le Jura avec la jeunesse	N. Zambetti
24		C,PD	Section	Montoz	Y. Diacon
25 - 30		B,AD S	Section	Haute route hiver Val Maira (I)	Y. Feusier
26			Public	Initiation escalade	D. Liechti
29 - 1			Section	PDG 2022, Rosablanc, rando à ski Nendaz	P. Gosteli
30 - 3		C,AD S	Section	Alpes Glaronnaises, Tödi et autres	N. Zambetti

MAI

6			Section	Rochette: Façonnage du bois (Seniors)	M. Gugel
7 - 8			Section	Gross Grünhorn	M. Bracelli
7			Public	Initiation escalade	D. Liechti
7			Section	Rochette: Façonnage du bois	M. Gugel
14		A,F	Famille	Passwang	C. Rossé
19			Seniors	Tour des Ordon	A. Huber
21			Section	Rallye jurassien, La Neuveville	P. Gosteli
21			J1/J2	Escalade dans le Jura avec la jeunesse	N. Zambetti
28		A,PD	Section	Arnisee (UR) avec famille	C. Rossé

JUIN

4			Section	Sauvetage personnel pour CdC	P. Gosteli
11		B,T4	Section	Hochmatt - Cheval Blanc	CL. Donzé
11 - 12		B,PD	Section	Piz Kesch	D. Liechti
11			J1/J2	Escalade dans le Jura avec la jeunesse	N. Zambetti
11		B,AD	Section	Gantrisch, via ferrata et traversée	C. Gafner
12			Public	Initiation à l'alpinisme volet 1	P. Gosteli
15			Section	Assemblée ordinaire	Y. Diacon
16			Seniors	Péry - Montoz	A. Jubin, A. Knuchel
18 - 19			Public	Wetterhorn	M. Bracelli
18 - 19		A,PD	Section	Cours de glace	N. Zambetti
18 - 19		A,AD	Section	Escalade longues voies Grimsel ou Tessin	Y. Feusier
19			Section	Schibegütsch	P. Liechti
25 - 26			Public	Initiation à l'alpinisme volet 2	P. Gosteli
25		B,T3	Section	Bäderhorn	CL. Donzé

25		Section	Rochette: Nettoyages	M. Gugel	
29		B,AD	Section	Pointe de Gray (Mercredieste)	C. Rossé

JUILLET

2 - 3		B,PD	Section	Weissmies traversée	D. Liechti
2 - 3			J1/J2	Escalade en montagne avec la jeunesse	N. Zambetti
2 - 3			Section	Pigne de la Lé traversée NNE-SSW	E. Geiser
9 - 10			Public	Initiation à l'alpinisme volet 3	P. Gosteli
9		C,T4	Section	Cheval Blanc au-dessus d'Emosson	CL. Donzé
18 - 22		B,5a S	Section	Haute route estivale Furka-Susten	Y. Feusier
23 - 24		C,AD	Section	Dent d'Hérens	R. Liechti, D. Liechti
27 - 29			Seniors	Tessin	A. Huber, O. Habegger
30 - 31			Section	Altmann-Alpstein	P. Liechti

AOÛT

6 - 7		C,AD	Section	Dent Blanche	R. Liechti, D. Liechti
10 - 11		B,PD	Section	Cabane Gelten	N. Champion
13		B,AD	Section	Morgenberghorn	C. Rossé
13			J2	Escalade dans le Jura	M. Forster
18			Seniors	Mont-Sujet	M. Geiser
20 - 21			Section	Tourtemagne, rando et grimpe	P. Gosteli, C. Rossé
24			Section	Assemblée ordinaire	Y. Diacon
27 - 28		C,PD	Section	Geltenhorn	CL. Donzé
27 - 28			Section	Canyoning Domodossolla	Y. Feusier
27			J2	Escalade dans le Jura	M. Forster

SEPTEMBRE

3		B,PD	Section	VTT Tour de la Para	C. Rossé
3 - 4			Section	Fletschhorn	P. Gosteli
3 - 4			Section	Gspaltenhorn	E. Geiser
10 - 11		B,T4	Section	Chrinnenhorn	CL. Donzé
15			Seniors	Bergerie d'Eschert	G. Von Arx
17 - 18		B,AD	Section	Traversée VTT Rosswald-Binntal	Y. Feusier
17 - 18		B,PD	Section	Petit-Combin	R. Liechti
24 - 25			Public	Cours de sécurité et sauvetage	J. Ryf

OCTOBRE

1		C,AD	Section	Sentiers insolites	C. Rossé
2			Seniors	Rencontre à la Rochette	A. Knuchel
2			Section	Escalade dans le Jura	P. Gosteli
3			Section	Séance des chef(fe)s de course	P. Gosteli

23	 B,PD	Section	Course surprise	Y. Diacon
26		Section	Assemblée ordinaire	Y. Diacon

NOVEMBRE

12		Section	Marche et vol parapente Alphubel	Y. Feusier
12		Section	Fondue en cab. au Chébia (avec famille)	C. Rossé

DÉCEMBRE

1	 A,F	Public	Initiation rando ski (théorie)	C. Rossé
10		Section	Formation DVA chef(fe)s de course	P. Liechti

FÉVRIER

25		Section	Assemblée générale de la section	Y. Diacon
----	---	---------	----------------------------------	-----------

Remarques concernant les courses et activités

Les membres Jeunesse (J2) sont naturellement les bienvenus à toutes les courses du programme et pourront bénéficier de subventions. Les activités Jeunesses (J1/J2) du programme sont ouvertes aux membres de la section selon disponibilité.

Modification ou ajout d'une course

Dès que le programme a été accepté par l'AG, toute modification de course (nouvelle date, nouvelle destination) ou ajout d'une course doit impérativement être annoncé au responsable des activités et de la formation par écrit (courriel). Ce dernier ou son remplaçant accepte ou refuse par écrit la modification de la course ou la nouvelle course. Seules les courses validées selon cette procédure peuvent en cas d'accident profiter l'assurance RC de l'association centrale.

Légendes

 Randonnée	 Randonnée moyenne montagne	 Randonnée haute montagne
 Famille, culture	 Vélo de montagne, VTT	 Formation Initiation
 Ski de randonnée Ski alpinisme	 Snowboard	 Raquettes
 Escalade, via ferrata Cascade de glace	 Assemblée générale / comité Événement spécial	

Cotation de l'exigence physique requise :

A peu exigeante // B plutôt exigeante // C exigeante // D très exigeante

Cotation des difficultés (de facile à extrêmement difficile) :

Ski de rando et ski alpinisme **F < PD < AD < D < TD < EX**
Randonnée à pied **T1 < T2 < T3 < T4 < T5 < T6**
Randonnée en raquettes **WT1 < WT2 < WT3 < WT4 < WT5 < WT6**
Via ferrata **K1 < K2 < K3 < K4 < K5 < K6**

Course avec subvention pour guide(s), maximum 7 jours : S

Directives pour utilisation du matériel de section

Radio

Le chef de courses a l'obligation d'être muni d'une radio (privée ou appartenant à la section) lors de grandes courses alpines estivales ou hivernales.

La radio appartenant à la section n'est prêtée que pour des courses de la section.

Le chef de courses a l'obligation de connaître le fonctionnement de la radio avant la course (longueur d'onde, check-list).

DVA (DéTECTEURS de victimes d'avalanches) / pelles / sondes

Le chef d'une course hivernale a l'obligation de faire porter les DVA lors de randonnées dans les Alpes et les Préalpes et d'en connaître l'utilisation dans le terrain.

Le chef de courses réservera les DVA, les pelles et les sondes auprès du préposé aux courses d'hiver jusqu'au jeudi soir pour une course ayant lieu le week-end suivant ou 4 jours avant une course prévue en semaine.

Le préposé aux courses d'hiver contrôle l'état et le fonctionnement du matériel. Il encaisse le montant de la location et le verse au caissier de section.

Tarifs pour DVA :

	1 jour	2 jours	3 jours et +
<u>Course organisée par la section</u>			
Membre de la section	8.-	12.-	15.-
CAS Jeunesse (section)	gratuit	gratuit	gratuit
Non-membre de la section	15.-	20.-	35.-
<u>Course privée</u>			
Membre de la section	12.-	15.-	25.-
CAS Jeunesse (section)	5.-	7.-	12.-
Non-membre de la section	18.-	25.-	40.-



Règlement des subventions et délégations

Courses avec guide(s)

Lors de l'organisation d'excursions en haute montagne nécessitant un matériel spécifique, tel que baudriers, crampons, cordes, etc., il est conseillé aux chefs de courses ne se sentant pas en mesure d'en assumer l'entière responsabilité, d'engager un guide. Les membres de la section ont la priorité lors de l'inscription.

Une course n'est subventionnée que si elle est désignée comme telle dans le programme annuel des courses, si au minimum 3 membres de la section y participent et s'il y a au minimum autant de membres de la section que de non-membres parmi les participants.

Répartition des frais de courses avec guide(s)

Les participants se répartissent le tarif de base du ou des guides selon le principe suivant :

- Non-membres de la section : Tarif de base du ou des guides, divisé par le nombre total de participants
- Membres de la section :

Les membres de la section se répartissent le solde à payer, soit le tarif de base du ou des guides, moins la participation totale des non-membres entre eux selon tableau ci-dessous :

	Membres de la section	Caisse de la section
Jusqu'à 6 participants	60% du solde à payer	40% du solde à payer
De 7 à 9 participants	70% du solde à payer	30% du solde à payer
De 10 à 12 participants	80% du solde à payer	20% du solde à payer
Dès 13 participants	plus de subventions	

- Autres frais : tous les frais annexes du ou des guides, tels que repas, nuitées et frais de déplacement ne sont pas subventionnés par la section.

Exemple :

Course avec 6 participants, dont 2 non-membres de la section. Tarif de base Fr. 1'200.-.

Non-membres : 1'200.- : 6 = 200.- par non-membre.

Membres : solde à payer soit 1'200.- moins 2 x 200.- = 800.-. 60% du solde à payer = 480.-.

Somme divisée par les participants membres de la section, soit 120.- par membre.

Course de section sans guide

Pour les courses de section de moins d'une semaine, les chefs de courses peuvent demander, afin de couvrir leurs frais, une indemnité maximale de 20.- par course organisée dans l'arc jurassien et de 40.- par course organisée dans les Préalpes ou les Alpes. Cette indemnité est indépendante du nombre de chefs de courses et de participants.

Courses d'une semaine organisées par la section

La section subventionne un nombre restreint de semaines d'excursion en haute montagne (5 à 7 jours). Sans guide : une subvention de 20.- par participant membre de la section est allouée.

Avec guide : si le nombre de participants est suffisant pour que la section n'ait aucun frais de guide à sa charge, une subvention de 20.- par participant membre de la section peut être allouée sur demande du chef de courses.

Courses avec un déplacement coûteux pour la jeunesse

Pour les courses de 2 jours et plus, qu'elles soient avec ou sans guide, les membres de la catégorie Jeunesse de la section reçoivent, ainsi que les moniteurs Jeunesse qui accompagnent ces courses, une subvention de Fr. 50.- par participant.

Financement des véhicules privés

Il est suggéré de verser une indemnité comprise entre 40 et 50 cts par km aux propriétaires de véhicules privés. La somme totale (km x voitures x indemnité) est divisée entre tous les participants, y compris les chauffeurs et répartie en parts égales entre ces derniers. Il est judicieux lors de la location d'un véhicule de contracter une assurance destinée à couvrir la franchise due lors d'un accident.

Délégations

Les délégués officiels reçoivent une subvention couvrant le prix de la carte de fête et les frais de déplacement.

Cours de formation ou de perfectionnement de chef de courses et de moniteurs J+S

La finance d'inscription aux cours de formation ou de perfectionnement obligatoires de chef de courses et de moniteurs J+S est à la charge de la section. Les chefs de courses et moniteurs J+S ayant bénéficié des subventions s'engagent à organiser des courses de section dans les années qui suivent leur cours de formation. Les chefs de courses ou moniteurs J+S qui participent à des cours de perfectionnement facultatifs bénéficient d'une subvention de 50% de la finance d'inscription.

Dispositions spéciales

Une demande de subvention extraordinaire peut-être adressée au comité de section, par exemple pour couvrir une partie des frais d'organisation d'une course d'une semaine s'ils s'avèrent particulièrement élevés.

Conditions générales pour les cabanes du CAS

Réservations / conditions d'annulation

- Les annulations, modifications et reports de réservation sont possibles sans frais et doivent être effectués par téléphone directement auprès du gardien de la cabane réservée jusqu'à 2 jours au plus tard avant la date prévue de la course (heure limite 18h).
- Les annulations, respectivement les modifications, non communiquées, ou annoncées trop tard, sont soumises à un dédommagement. Le montant maximum de l'indemnité est équivalent à la valeur des services réservés et non utilisés.

Acompte

- Chaque cabane est habilitée à exiger le paiement d'un acompte, jusqu'à hauteur du service réservé, à titre de garantie pour la réservation. Lorsqu'un acompte est exigé, celui-ci doit être payé jusqu'à la date d'échéance convenue. Autrement, la réservation est annulée. Un remboursement ne pourra être effectué que si le contrat a été annulé dans les délais fixés (voir conditions d'annulation).
- Aucun acompte n'est exigé pour les courses de section officielles. Les sections s'engagent à répondre des éventuels frais conformément aux conditions d'annulation.
- En cas d'événements imprévisibles ou involontaires qui rendent l'utilisation des services réservés impossible, l'hôte doit prouver par écrit au moyen de pièces justificatives (certificat médical, prévision météorologique, etc.) la raison de sa non venue. Le gardien doit en être informé le plus vite possible et, si la raison est prouvée, le dédommagement n'est pas dû.

Devoir de légitimation

- Les tarifs de membre ne sont accordés que sur présentation d'une carte de membre valable.
- Les personnes qui bénéficient d'un tarif réduit doivent présenter spontanément la légitimation correspondante valable.
- La gratuité des nuitées pour les guides de montagne et les aspirants-guides dans l'exercice de leur profession n'est accordée que sur présentation de la légitimation UIAGM valable, ainsi que sur présentation d'une carte de membre du CAS ou d'une organisation accordant le droit de réciprocité valable.

Prix et paiement

- Tous les prix s'entendent en francs suisses (CHF), taxe sur la valeur ajoutée (TVA) incluse. Des modifications de prix demeurent réservées.
- Les nuitées et les consommations doivent être réglées au comptant à la cabane, au plus tard le jour du départ. Les paiements par carte de crédit ou autres moyens électroniques ne sont possibles que si la cabane dispose des appareils nécessaires et après confirmation préalable.
- Dans les cabanes non gardiennées, les frais de nuitées doivent être réglés en espèces, dans les caisses prévues à cet effet, ou par bulletin de versement.

Gardiennages à la Rochette

La cabane est gardiennée le week-end, du samedi à 11 heures au dimanche à 16 heures en période hivernale et à 17 heures en période estivale.

En hiver les chaînes à neige sont obligatoires et la circulation est réglementée.

JANVIER	8-9, 15-16, 22-23, 29-30
FÉVRIER	5-6, 12-13, 19-20, 26-27
MARS	5-6, 12-13, 19-20, 26-27
AVRIL	2-3, 9-10, 15-18 (Pâques), 23-24, 30-1
MAI	7-8 (Façonnage du bois), 14-15, 21-22, 26-29 (Ascension)
JUIN	4-6 (Pentecôte), 11-12, 18-19, 25-26 (Nettoyages)
JUILLET	2-3, 9-10, 16-17, 23-24, 30-1 ^{er} + Gardiennage 18 juillet au 5 août
AOÛT	6-7, 13-14, 20-21, 27-28
SEPTEMBRE	3-4, 10-11, 17-18, 24-25
OCTOBRE	1 ^{er} -2 (Seniors), 8-9, 15-16, 22-23, 29-30
NOVEMBRE	5-6, 12-13, 21-22, 26-27
DÉCEMBRE	3-4, 10-11, 17-18, 24-26 (Noël), 31-2.1 (Nouvel-An)



Activités à la Rochette

Vendredi	6 mai	Façonnage du bois seniors	Lundi 1 ^{er} août	Fête Nationale
Samedi	7 mai	Façonnage du bois	Dimanche 2 octobre	Réunion des seniors
Samedi	25 mai	Nettoyage		



Annonces pour gardiennages et demandes de réservations :

- directement sur le site Internet de la section : www.cas-prevotoise.ch
- par courriel à rochette@cas-prevotoise.ch